



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite C

Question écrite n° 69452

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le rapport annuel de l'Agence des drogues de l'Union européenne. Ce rapport, réalisé par l'Observatoire européen des drogues et toxicomanie, souligne que la prévalence du virus de l'hépatite C, affectant 40 à 90 % des usagers de drogue par voie intraveineuse, « laisse penser que le virus continue de se propager de façon importante ». Et de noter que l'introduction de mesures de prévention en aurait réduit la transmission au Royaume-Uni. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qui ont été prises dans ce pays pour limiter la transmission de ce virus.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69452

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6715